

Date : 24/06/2014
Pays : FRANCE
Edition : Le Havre
Page(s) : 40
Rubrique : France-Monde
Diffusion : 13158
Périodicité : Quotidien
Surface : 24 %



[Cliquez ici pour voir la page de l'article](#)

Deux semaines après son adoption à l'Assemblée, la réforme pénale arrive mardi au Sénat où le débat promet d'être explosif après le vote en commission d'un texte qui va au-delà de la version du gouvernement.

La commission des Lois a ainsi adopté un amendement du rapporteur Jean-Pierre Michel (PS) concernant la contrainte pénale, mesure-phare du texte de la garde des Sceaux Christiane Taubira, pour laquelle elle avait dû batailler à l'été dernier contre Manuel Valls, alors ministre de l'Intérieur.

Cette sanction consiste, sous le contrôle du juge d'application des peines, à respecter en milieu ouvert des obligations et interdictions durant six mois à cinq ans, afin de prévenir la récidive en favorisant la réinsertion.

Jean-Pierre Michel a proposé qu'elle puisse être encourue comme peine principale pour une série de délits pour lesquels de courtes peines d'emprisonnement sont actuellement encourues : vol simple, conduite sous l'empire de l'alcool, usage de stupéfiants, occupation de halls d'immeuble etc. Les atteintes aux personnes en seraient exclues.

Ces délits représentent environ 220 000 condamnations en 2012, soit près du tiers de l'ensemble des condamnations prononcées par les juridictions pénales, et un peu plus de 50 000 condamnations à un emprisonnement ferme ou avec sursis

», a souligné Jean-Pierre Michel.

45

a poursuivi le sénateur de Haute-Saône,
c'est d'individualiser les peines et de réduire la récidive

B. Une vision contestée par l'UMP

Il y a déjà des dispositions qui

il y a déjà des dispositions qui existent, comme les aménagements de peine prévus par la loi pénitentiaire et que l'on n'a pas mises en place. Ce n'est pas la peine d'inventer l'eau chaude », a-t-il dit.

On ne voit pas non plus très bien ce

« c'est la contrainte pénale », ajoute-t-il, qualifiant cette mesure de «

purement idéologique



La garde des Sceaux Christiane Taubira défend sa réforme ».

On ne peut pas se passer du caractère dissuasif du Code pénal et de la hiérarchisation des peines », poursuit-il. Selon lui, « ce n'est pas acceptable pour

L'original

Le compositeur Vincent Capocciolas pointe de son côté un risque politique.

Comment voulez-vous expliquer à quelqu'un que le voleur de sa

voiture ne fera pas de prison », demande le sénateur-maire du Hourtet (Seine-Saint-Denis). « C'est faire le lit du Front national »

En revanche pour le président de

l'influence commission des Lois du Sénat, Jean-Pierre Sucur (PS), ce texte et sa version amendée sont « *imprimement de venche* ».

 $\frac{1}{2}$

Avec lui, dit-il, il n'y a pas d'incertitude. Tout délit mérite une

sanction. Mais depuis Nicolas Sarkozy, on est dans une situation où 100 000 peines de prison ont été prononcées et n'ont pas été exécutées.

Et pour que tout délit trouve lieu à une sanction, il faut diversifier ces dernières. C'est l'objet de la contrainte pénale.

Le débat devrait se prolonger jusqu'à jeudi soir ou vendredi matin.